République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2024-12
du 04 Avril 2024

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Du 3 mai au 7 juin 2024, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
03/05/2024	Hot-dog frites	5 euros
17/05/2024	Pizzas	2 euros
24/05/2024	Apéritif	2 euros
31/05/2024	Croque-monsieur	4 euros
07/06/2024	barbecue	6 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 05 AVR. 2024
Notifiée le : 05 AVR. 2024
Affichée le : 05 AVR. 2024

MAIRIE d'YZERON (Rhône)